



TROUSSEAU SEJOURS 2022

Que mettre (et ne pas mettre) dans la valise de mon enfant ?

FOCUS CRISE SANITAIRE

Merci de lire attentivement le protocole sanitaire joint détaillant les effets personnels obligatoires spécifiques au contexte.

A mettre dans la valise

Vêtements

Des vêtements et effets personnels confortables, adaptés à un séjour en plein air et en quantité suffisante pour la totalité du séjour, en évitant les affaires neuves ou de valeur :

- Pyjamas chauds, même l'été
- Sous-vêtements, chaussettes (en prévoir en plus en cas de pluie, ou de besoin)
- 1 maillot de bain pour les jeux d'eau
- Shorts, pantalons (**prévoir au moins 3 pantalons longs ou jeans confortables même s'il fait très chaud** car cela permet de prévenir des tiques quand nous allons en forêt)
- Tee-shirts à manches courtes et longues
- 2-3 pulls, gilets ou polaires pour les soirées fraîches
- Un imperméable, anorak léger, ou coupe-vent type « K-Way » (indispensable) + un blouson chaud
- Sandales confortables
- 2 paires de chaussures : 1 PAIRE de sport fermée et 1 PAIRE de type « randonnée »
- Pour les séjours de l'Automne/Printemps : bottes en caoutchouc pour pluie et vêtements chauds !!!

- **L'ETIQUETAGE DES AFFAIRES ET OBJETS PERSONNELS EST OBLIGATOIRE, MÊME LES SOUS VÊTEMENTS.** Vous pouvez l'inscrire au feutre indélébile sur les étiquettes lavables. Nous avons aussi développé un partenariat vous permettant de bénéficier de réductions chez www.A-qui-S.fr, fournisseur d'étiquettes, en entrant le code **RAM2090**

Effets personnels

MATERIEL OBLIGATOIRE

- 1 sac de couchage
- 1 gourde
- 1 petit sac à dos
- 2 serviettes de toilette
- 1 casquette / bob / chapeau
- 1 lampe de poche
- 1 sac pour isoler le linge sale
- 1 trousse sanitaire individuelle contenant :
 - - mouchoirs en papier
 - - 3 masques pour les lieux clos

MATERIEL OPTIONNEL

- 1 coussin / oreiller et sa housse
- 1 doudou
- 1 petit couteau pour les bricolages Nature
- Aliments spéciaux si régime particulier
- Dans la trousse sanitaire individuelle :
 - gel hydroalcoolique
 - **Médicaments éventuels avec leur ORDONNANCE**
 - une crème ou un médicament avec ordonnance si l'enfant présente des allergies connues
 - couches si nécessaires

Merci de laisser à la maison

- Tous les produits d'hygiène (sauf problématique de santé) : pour préserver la biodiversité sur notre terrain, nous fournirons des produits écologiques à tous
- Tout ce qui comprend des écrans / des écouteurs et contribue à couper l'enfant de son environnement : téléphone, console de jeux vidéos, tablettes, lecteur MP3... (Sauf si l'enfant vient seul en transport, auquel cas nous le mettrons de côté à son arrivée sur site et le lui rendrons, chargé, le jour de son départ).
- L'argent de poche n'est pas nécessaire, dans le séjour tout est compris et nous n'organisons pas de sorties « shopping ». Merci de ne pas en donner à votre enfant.
- Les jouets, jeux... Il en trouvera plein sur place, et si l'enfant en amène cela crée des conflits, sans parler des risques de perte, de casse...
- Tout ce qui se boit et mange, en particulier gâteaux, bonbons, etc. Il sera bien nourri pendant le séjour, et mieux vaut éviter de créer des jalousies. S'il en a, il devra les partager. Exception : si votre enfant est allergique et doit prendre des aliments de substitution (sans gluten, sans lactose...) mieux vaut nous les fournir pour être sûr qu'ils lui soient adaptés.
- Mieux vaut éviter les appareils photos, qui sont vite perdus ou cassés (ou alors : un modèle jetable). Si votre enfant prend des photos des autres enfants pendant le séjour, vous êtes responsable de l'usage qu'il en fait. Nous vous fournirons après le séjour un lien pour télécharger des photos souvenirs.
- Le maquillage et les tenues inappropriées à un quotidien en pleine nature.

Pertes et vol

- Il arrive qu'en collectivité un enfant égare un vêtement ou un objet personnel, malgré la vigilance des encadrants. Nous faisons de notre mieux pour les retrouver et les renvoyer aux parents, mais ce n'est pas toujours possible, c'est pourquoi nous recommandons d'éviter les vêtements neufs ou onéreux. Les parents sont invités à ne pas laisser d'objets de valeur à leurs enfants et, s'ils le font par obligation, à le signaler à l'organisateur.
 - L'organisateur ne peut être tenu pour responsable et n'assure pas le remboursement des effets perdus (vêtements, argent de poche, lunettes, portable...).
- L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les disparitions d'objets en accueil de mineurs ne rentrent en général pas dans ce cadre.